

CHAPITRE 10 : DANEMARK – ORGANISATION NATIONALE

10.1 INTRODUCTION

10.1.1 Contexte

La majorité du trafic maritime qui pénètre dans la mer Baltique et qui en sort passe par les eaux danoises. Les deux grandes routes sont le Great Belt et le Sound. Quelque 65 000 navires empruntent ces deux voies tous les ans. Du fait de l'intensité du trafic et de l'étroitesse relative des voies, il existe un grave risque de pollution par suite de collisions. De plus, ces dernières années, l'on a constaté une augmentation du nombre de pétroliers transportant du pétrole et venant de la mer Baltique. Ce phénomène risque d'accroître plus encore le risque de pollution dans les eaux danoises.

Tous les ans, sont signalés à l'Amirauté danoise entre 350 et 400 rejets d'hydrocarbures suspectés dans les eaux danoises. Ceux-ci peuvent provenir de causes naturelles (éclosions algales), de rejets opérationnels des navires ou des plates-formes et/ou d'accidents.

10.1.2 Description générale de l'organisation nationale

Le 1er janvier 2000, la responsabilité de la surveillance du milieu et de la répression exercées par l'Etat, ainsi que la lutte de l'Etat contre la pollution maritime a été transférée du Ministère de l'environnement et de l'énergie aux Forces armées danoises. La loi du 1er juillet sur la protection du milieu marin ayant été amendée, il a été donné aux forces armées la possibilité d'infliger des amendes administratives au titre des rejets illégaux d'hydrocarbures par les navires. L'exécution de cette mission par les forces armées est donc fondée sur la législation nationale ainsi que sur des conventions et accords internationaux. L'objectif de l'effort exercé par les forces armées à l'encontre de la pollution de la mer consiste à prévenir ou à minimiser l'impact de la pollution marine sur la flore et sur la faune.

L'ensemble de la mission environnementale se divise en sous-tâches opérationnelles, à savoir :

- Etablissement et maintien de l'état de préparation ;
- Surveillance de l'environnement;
- Répression ; et
- Lutte contre la pollution.

Le but général de la mission est de garantir un effet dissuasif comme partie intégrante de la prévention, ceci par la surveillance, la répression et l'obtention des preuves, premièrement dans les eaux territoriales et en second lieu dans la Zone économique exclusive danoise (ZEE). Pour obtenir un effet dissuasif maximum, la réalisation de la mission est concentrée sur la surveillance et sur l'obtention des preuves. En prélevant et en rassemblant les échantillons d'hydrocarbures et en procédant à des analyses d'échantillons d'hydrocarbures comparables, l'objectif consiste à se procurer des preuves positives de manière à pouvoir entamer des poursuites judiciaires.

Si une pollution par des hydrocarbures a eu lieu, le but est de minimiser l'impact des dommages, principalement sur les côtes et les plages, ceci par une notification en temps voulu des autorités de l'Etat et par une coordination effective de l'exploitation de l'ensemble des ressources.

10.2 Organisation nationale et responsabilités

10.2.1 Organisation et missions nationales/régionales/municipales

L'Amirauté danoise (Admiral Danish Fleet - ADF) reçoit tous les rapports sur les questions concernant le milieu marin et est chargée de la direction et de la coordination de l'exploitation complète des ressources de l'Etat en mer, y compris l'assistance des autorités extérieures en cause. L'ADF décide de l'ampleur de l'effort à accomplir au titre des pollutions constatées, et organise les ressources nationales affectées.

Si nécessaire, la réalisation de la mission est coordonnée avec des unités municipales de préparation et avec celles du comté. Ces unités sont maintenues en permanence au courant de la situation en cours, de manière à ce que les autorités locales et les autorités du comté puissent organiser les ressources nécessaires ou, alternativement, de demander un soutien supplémentaires par le biais des services de préparation nationale aux urgences et, en dernier ressort, de demander une assistance d'urgence.

Pour diriger et contrôler la réalisation de la mission environnementale marine, c'est le service créé au centre opérationnel de l'ADF qui est utilisé, celui-ci fonctionnant 24 heures sur 24. Pour traiter la mission nationale du milieu marin, une Branche milieu marin a été créée à l'ADF afin de fournir une aide experte au centre opérationnel de l'ADF pendant les heures ouvrables normales, ceci dans l'évaluation de l'effort de préparation aux incidents de pollution. En dehors des heures normales de travail, l'assistance experte est confiée à un officier de service au sein de la Branche milieu marin.

Les autres principales tâches de la Branche milieu marin de l'ADF sont les suivantes: donner conseil sur toutes les questions concernant les opérations environnementales marines; le travail du personnel de l'ADF en matière de participation à la surveillance maritime du milieu marin; la répression et le contrôle de la pollution marine en mer; le travail du personnel concernant le rassemblement des preuves des cas délictueux éventuels de pollution par les hydrocarbures provenant des navires; le travail du personnel concernant des questions générales relatives au milieu marin et au droit de la mer; les travaux du personnel concernant les accords internationaux ; la participation aux activités d'exercice nationaux et internationaux sur le plan de l'application du droit environnemental marin ; la participation aux réunions, la participation à des groupes de travail internationaux et nationaux portant sur l'exécution du droit environnemental marin ; la rédaction de rapports et la mise sur pied des statistiques, etc. ; la mise à jour du code de prise des décisions internes/externes, dont la préparation des plans d'intervention d'urgence sur le plan de l'application du droit environnemental marin ; la mise à jour, en collaboration avec le Commandement du matériel naval et du Commandement danois tactique aérien, la homepage danoise sur le réseau Internet créée en conséquence de la Décision du Conseil de l'Union européenne relative aux règlements cadres de l'UE portant sur la coopération dans le domaine de la pollution marine.

10.2.2 Stratégie de lutte en mer

La politique générale de lutte contre la mer est la récupération mécanique en mer. Aucun stock de dispersants n'est tenu, et au cas où il serait décidé d'acheter et d'utiliser des dispersants, une autorisation spécifique de l'Agence danoise de protection de l'environnement devra être accordée.

10.2.3 Stratégie de lutte sur le littoral et nettoyage

Si l'on ne parvient pas à empêcher les hydrocarbures d'atteindre le littoral, des efforts doivent être faits pour protéger les zones sensibles. La responsabilité de cette tâche revient à l'organisation municipale. Si des hydrocarbures atteignent le littoral – ou qu'ils proviennent d'un port – des efforts doivent être accomplis pour contenir les hydrocarbures, et les empêcher d'atteindre d'autres zones.

10.2.4 Ressources de traitement de la pollution par les hydrocarbures et par les produits chimiques

La capacité de l'Etat de lutte contre la pollution marine comprend deux divisions environnementales en stand-by, respectivement basées à la base navale de Frederikshavn et à la base navale de Korsøer. Les divisions respectives ont en permanence une unité mobilisable en 1 heure, et une unité mobilisable avec un préavis de 16 heures. Le dispositif supplémentaire de préparation environnementale des forces armées comprend les unités opérationnelles maritimes et 5 modules de lutte contre la pollution montés à bord de navires de la classe DIANA.

Le Commandement du matériel naval est chargé du bon état technique du matériel de lutte contre la pollution, et se charge de plus du soutien en matériel et du soutien logistique.

10.2.4.1 Exercices

La responsabilité de la planification et de la réalisation des exercices nationaux annuels de lutte contre la pollution en mer incombe à l'ADF. Dans la zone côtière, les exercices, y compris les exercices impliquant un déploiement sur le littoral et dans les ports, sont planifiés et réalisés en coordination avec l'Agence de gestion des urgences. Les exercices sont accomplis avec la participation des autorités extérieures concernées, ceci en utilisant plusieurs ressources de matériel spécial, dont des aéronefs des forces armées. Les exercices ont lieu dans plusieurs zones géographiques.

L'ADF est également chargée de planifier, de réaliser et de contrôler les exercices internationaux qui ont lieu dans la zone danoise de responsabilité.

10.2.4.2 Navires

Les deux divisions environnementales ci-dessus citées (au §10.2.5) consistent en un navire de type SUPPLY (capacité de 300 M³), en un navire de type SEA-TRUCK (capacité de 60 M³ et en un petit navire d'assistance. Hormis ces navires – et les deux navires de classe DIANA – plusieurs navires de la Garde navale intérieure peuvent être équipés de modules de lutte contre la pollution.

10.2.4.3 Surveillance

La surveillance du milieu marin comprend les sous-fonctions suivantes :

- La surveillance maritime, qui comprend la surveillance exercée depuis la mer,
- la surveillance aérienne, qui comprend la surveillance depuis l'air, et
- la surveillance basée sur des satellites.

Il n'existe pas de surveillance nationale du milieu marin qui serait exercée depuis des navires. La surveillance du milieu marin est tout simplement exercée dans le cadre de la surveillance et de la navigation générales dans les eaux danoises par les navires des forces armées et autres navires de l'Etat, et dans le cadre de l'application générale de la souveraineté.

Pour créer un panorama maritime détaillé et compléter la surveillance générale des eaux, les données du centre de notification de l'Union européenne, du Centre du service du trafic des navires (VTS) dans le Great Belt et du SHIPPOS sont exploitées dans la mesure où elles sont applicables du point de vue environnemental.

La surveillance aérienne est exercée pendant 500 heures de vol annuelles, effectuées par des aéronefs spécialement équipés et émanant de la structure des vols d'inspection des forces aériennes. La surveillance aérienne a lieu au-dessus des eaux territoriales danoises, y compris dans les détroits danois internationaux, de même que dans la ZEE danoise.

L'ADF a la responsabilité opérationnelle de l'organisation de la surveillance aérienne. L'ADF planifie en coordination directe avec le Commandement aérien tactique danois (TACDEN) les heures de vol d'inspection allouées. L'ADF peut contacter le TACDEN à propos de l'utilisation de F-16 (chasseurs prêts à intervenir et à des vols de reconnaissance) et de S-61 (hélicoptères de secours) et peut de plus affecter des hélicoptères LYNX de la marine à des missions. En supplément à la surveillance aérienne du milieu marin, les forces armées ont conclu un contrat avec Kongsberg Satellite Service pour pouvoir recevoir environ 100 images par an.

L'organisation de la Défense danoise chargée des acquisitions et de la logistique (the Danish Defence Acquisition and Logistics Organization) est responsable du matériel, de la fourniture et du soutien à l'entretien dans le cadre de la surveillance aérienne, y compris du matériel de prélèvement des échantillons utilisable depuis des hélicoptères.